

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 23 Février 2017**

**(Affiché en exécution de l'article L 2121-25 et l'article R 2121- du  
CGCT)**

- **Le conseil municipal a délibéré pour :**
  - **Ouvrir une ligne de trésorerie de 40 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne ;**
  - **Rembourser les indemnités kilométriques de Mme Dupin, secrétaire de mairie.**
- **Pour l'aliénation du chemin rural n° 40, dit du Poirier de la Loge, le plan doit être révisé.**
- **Le Conseil Municipal veut vendre le terrain communal cadastré ZC 109, au lieu-dit Les Trois Croix. Pour cette vente, un devis de bornage a été demandé pour un coût de 1975,24 euros TTC, ainsi qu'un devis pour déplacer la Croix pour un coût de 874,80 euros TTC. Pour cette vente, un devis d'assainissement va être demandé.**
- **Lors des travaux d'électrification rurale de sécurisation à Grivelle, l'entreprise SPIE qui y est intervenue a constaté certaines anomalies sur l'installation d'éclairage public. Un devis d'un montant de 1296,00 euros TTC a été établi. Les travaux seront effectués le plus tôt possible.**
- **Plusieurs réunions pour le PLUIHD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitation Développement) sont prévues avec Agglopolys.**
- **Les 94 arbres de l'opération 1000 arbres pour le climat ont été plantés.**

**Prochaine réunion de Conseil Municipal le mardi 28 mars 2017.**

